

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 octobre 2017 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire, Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET adjoints, François DURVILLE, Sophie CHAUSSAT, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, François LAMBERT, Dominique PICODOT, Sébastien BERT, Patricia ROCHEY

Conseillers absents excusés : Aurélie FOREST, Philippe JUPPET pouvoir à Martine PERRAT, Dominique PRIN pouvoir à Christian PROTET

Secrétaire de séance : Sébastien BERT

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 26 juin 2017.

APPROBATION RAPPORT 2017 DE LA CLETC

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver le rapport de septembre 2017 de la CLETC.

CONVENTION FORMATION INTRA-COLLECTIVITES- Habilitation électrique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire, a décidé d'établir une convention de formation intra-collectivités Habilitation électrique pour nos agents techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention afin de pouvoir en faire bénéficier nos agents techniques communaux.

FORET COMMUNALE »

Le Conseil Municipal approuve l'inscription des coupes 12 et 26 d'une superficie de 8ha 50 pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal fixe le prix de l'affouage à 22 € dans la coupe n° 13 et les têtes de chênes à 15 € le moule estimé qui se feront dans les coupes 10s et 11s.

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNTS

Le Maire informe l'assemblée que suite à la vente du bâtiment de la Ferme MOINE en date du 20 septembre 2017, la commune a la possibilité de rembourser l'emprunt qui avait été réalisé pour l'acquisition de ce bien et souhaite également rembourser l'emprunt concernant l'aménagement de la cour d'école et les travaux d'enfouissement du Quartier de Chassemoulin.

CAPITAL RESTANT DU :

-	Emprunt Ferme MOINE	22 434.28 €
-	Emprunt cour d'école et travaux	16 448.35 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de rembourser les deux emprunts ci-dessus et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

SUVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au rassemblement des Saint-Cyr de France qui a eu lieu les 9 et 10 septembre 2017 et vu l'aide financière et matérielle apportée par le Comité des Fêtes de Saint Cyr et l'Office du Tourisme de Sennecey le Grand, il convient de leur verser une subvention exceptionnelle couvrant les dépenses qu'ils ont engagé pour la manifestation et afin de les remercier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser les subventions comme suit :

-	Comité des Fêtes de Saint Cyr :	2 123.14 €
-	Office de Tourisme de Sennecey le Grand :	100 €

La séance est levée à 20 h 45

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 20 octobre 2017

Le Maire
Christian PROTET